



PROGRAMME FORMATION CONTINUE

L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS : ACTUALISATION ET PRATIQUE DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE – LES CLÉS POUR LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS

Renseignements :

ERAGE – Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue



Durée

6:00 heures

Spécialisation(s)

- Droit des étrangers et de la nationalité
- Déontologie

Niveau(x) :

1. Initiation
Actualisation

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

08/03/2019

Horaires

De 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

Lieu de la formation

ERAGE - 4 rue Brûlée
67085 STRASBOURG CEDEX

Intervenant(s) :

Maître Oriane ANDREINI, Avocat au Barreau de Strasbourg

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Identifier les éléments clés relatifs au contentieux de la rétention.
Présenter l'aide à l'exercice des droits en rétention.

Programme :

Les mesures d'éloignement

• Mesures administratives

- L'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)
- Interdiction de Retour et de circulation sur le Territoire Français (IRTF & ICTF)
- L'expulsion (AME/APE)
- Le transfert Dublin
- La réadmission Schengen

• Mesures judiciaires : l'Interdiction du Territoire Français (ITF)

• La procédure d'éloignement

- L'interpellation
- La retenue administrative pour vérification du droit au séjour
- L'assignation à résidence
- La rétention administrative

• La défense des étrangers en instance d'éloignement

- La défense devant le juge administratif
- La défense devant le juge judiciaire
- La demande d'asile en rétention
- Les demandes de mesures provisoires devant la CEDH

A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue

Date

08/03/2019

Horaires

De 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

ERAGE - 4 rue Brûlée
67085 STRASBOURG CEDEX

Niveau

- Initiation
Actualisation



Spécialisation

- Droit des étrangers et de la nationalité
- Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

50 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

- Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment.....
Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste
 Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.


Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour
 Formations en déontologie Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :	Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)